



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de PRADELLES,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 131-2 et suivants,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R. 110-1, R. 110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25 à R.411-28 et R417-1 à R418-9,

VU, le Code de la voirie routière et notamment les articles L.113-1 et R.131-2,

CONSIDERANT, le Permis de construire, enregistré sous le numéro : PC 043 154 25 P0001, au nom de Monsieur Bruno MEJEAN, ayant pour objet la démolition d'un bâtiment ancien garages et la création d'un parking de surface sur un terrain situé Avenue du Puy à PRADELLES (43420).

CONSIDERANT, la demande d'intervention de l'entreprise, MASSEBOEUF TP, à compter du 19.09.2025 jusqu'au 31.10.2025.

Il y a lieu d'INTERDIRE le stationnement à proximité de la parcelle AH 452

ARRÊTÉ
N°2025-STAT-024

ARTICLE 1 :

Le stationnement est interdit à proximité de la parcelle AH 452, situé avenue du Puy à PRADELLES, à compter du 19.09.2025 jusqu'au 31.10.2025

ARTICLE 2 :

L'entreprise MASSEBOEUF TP aura en charge de laisser la circulation accessible aux piétons durant la période des travaux.

ARTICLE 3 :

L'entreprise MASSEBOEUF TP veillera à déplacer les engins en fin de journée.

ARTICLE 4 :

Une signalisation et un balisage réglementaire seront mis en place pour l'application des présentes dispositions, par l'entreprise MASSEBOEUF TP.

ARTICLE 5 - Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Loire,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie
- Messieurs les employés de voirie,
- L'entreprise MASSEBOEUF

Chacun chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie.

Fait à Pradelles, le 19.09.2025

Le Maire,

Alain ROBERT

AR Prefecture

043-214301541-20250919-2025_STAT_024-AR
Reçu le 19/09/2025

